

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation administrative du système d'assainissement de Saint-Trojan-les-Bains

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Eau 17

Nom, prénom et qualité de la personne

M. Michel DOUBLET

habilitée à représenter la personne morale

Président

RCS / SIRET

2 5 1 7 0 1 8 1 9 0 0 0 1 2

Forme juridique

Syndicat mixte intercommunal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires.	a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 équivalents-habitants et supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants. b) Système d'assainissement situé dans la bande littorale de cent mètres prévue à l'article L. 121-16 du code de l'urbanisme, dans la bande littorale prévue à l'article L. 121-45 de ce code, ou un espace remarquable du littoral prévu à l'article L. 121-23 du Code de l'Environnement

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Demande d'autorisation administrative du système d'assainissement

## **4.2 Objectifs du projet**

L'arrêté préfectoral du 26 novembre 2003 (n°03-25 DISE-DDAF) mettait en demeure le Syndicat des Eaux de déposer une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau avant le 31 décembre 2004. Celle-ci n'ayant pas été faite, un nouvel arrêté du 12 janvier 2005 (n°05-03 DISE-DDAF) est venu modifier l'article 2 du précédent en reportant la date limite de dépôt du dossier de demande au 31 décembre 2005.

Ainsi, le système d'assainissement actuel ne bénéficie pas d'un arrêté d'autorisation.

Eau 17, maître d'ouvrage de celui-ci, souhaite régulariser la situation.

(La demande d'autorisation a été repoussée à de maintes reprises car des études sont en cours depuis de nombreuses années pour modifier le rejet actuel de la station).

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Aucun travaux n'est prévu sur le système d'assainissement de Saint-Trojan les Bains

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La commune de Saint-Trojan-les-Bains dispose d'une station d'épuration de type « boues activées à aération prolongée » d'une capacité de 15 000 EH (900 kg/j de DBO5). Équipée d'un dispositif de désinfection, elle traite les eaux usées issues des zones urbanisées de la commune.

Les eaux traitées sont infiltrées au sein de la forêt domaniale de Saint-Trojan-les-Bains.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur l'Eau soumis à procédure d'autorisation par le Code de l'Environnement Livre II Titre I Chapitre IV Section 1 relatif à la protection de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Article R. 214-1 Rubrique : 2.1.1.0

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Équivalent habitants (EH)	15 000 EH
Capacité nominale	900 kg/j de DBO5
Débit de référence	2 250 m3/j

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Les Bris Est - Saint-Trojan-les-Bains

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 5° 8 2' 4 9 " 900 Lat. 0 1° 2 1' 5 6 " 520

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le système d'assainissement de Saint-Trojan-les-Bains est concerné ZNIEFF Type I n° 03820383 : Forêt de Saint-Trojan (Carte 12 de la notice d'incidence - Annexe 3).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le système d'assainissement de Saint-Trojan-les-Bains s'implante sur la cote atlantique, il n'est pas concerné par une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de collecte et la parcelle d'implantation de la station d'épuration constituant le système d'assainissement de Saint-Trojan-les-Bains ne sont pas concernées par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Trojan-les-Bains et son système d'assainissement collectif s'implantent en zone littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le système d'assainissement se situe à proximité du parc naturel marin du Pertuis Charentais. Il n'existe pas d'interaction du système d'assainissement avec ce dernier.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières nationales, dont le trafic, annuel est supérieur à 3 millions de véhicules et ferroviaire dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de train dans le département de la Charente-Maritime est approuvé par arrêté préfectoral du 26 mars 2019. Les axes routiers concernés sur lesquels il s'applique ne concernent pas la zone d'étu
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'études appartient au site inscrit des "Ensembles littoraux et marais" (Carte 13 de notice d'incidence - Annexe 3)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements existants s'implantent en zone urbaine, et ne sont pas concernés par des zones à dominante humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels de Saint-Trojan-les-Bains  Approuvé par arrêté préfectoral n°1664 du 17 août 2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs sites sont présents sur le territoire communal (Source : BASIAS). Ils ne concernent pas le système d'assainissement
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le système d'assainissement n'est pas concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection de captage ne concerne la zone de collecte du système d'assainissement de Saint-Trojan les Bains
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ensemble littoraux et marais (Chapitre II.11 de la notice d'accompagnement - Annexe 3)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dunes et Forêts littorales de l'Île d'Oléron (Chapitre II.10. de la notice d'accompagnement - Annexe 3)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Île d'Oléron (Chapitre II.11. de la notice d'accompagnement - Annexe 3)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La station d'épuration est existante et sa capacité ne fait pas l'objet d'une extension. Aucune augmentation des consommations d'eau au niveau communal n'est attendue.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux traitées sont partiellement infiltrées dans la nappe souterraine. L'incidence sur les masses d'eau souterraine ne sera pas modifiée par rapport à la situation actuelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux n'est prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux n'est prévu.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le système d'assainissement est actuellement exploité. Aucune perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité n'est attendue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La lagune d'infiltration des eaux traitées est située au sein de la ZSC n° FR5400433 : Dunes et forêt littorales de l'île d'Oléron.  En application du décret du 9 avril 2010 et du décret n°2014-750, un volet d'évaluation des incidences au titre de N2000 est présenté dans la notice d'accompagnement (Chapitre VII. page 97 de la notice d'accompagnement - Annexe 3)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le système d'assainissement est actuellement exploité. Aucune incidence n'est attendue sur les autres zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux n'est prévu sur le système d'assainissement. Son exploitation n'entraîne aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Trojan les Bains n'est pas concernée par des risques technologiques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) indique que la commune de Saint-Trojan-les-Bains est exposée aux risques suivants : - Inondation dont submersion marine et ruissellement ; - Mouvement de terrain ; - Phénomènes météorologiques – Tempête et grains (vent) ; - Séisme : zone de sismicité 3 ; - Transport de marchandises dangereuses ; - Feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bilans d'autosurveillance en entrée de station d'épuration de 2011 à 2021 font état de performances épuratoires acceptables.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic sur site se cantonne aux interventions des techniciens d'exploitation munis de véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement de la station de traitement des eaux usées de Saint-Trojan-les-Bains est quasiment inaudible.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la visite sur site, aucune odeur n'était perceptible sur de la parcelle d'implantation de la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun travaux n'est prévu sur le système d'assainissement. Ce dernier produit aujourd'hui peu de vibration. Il n'y a pas de vibrations supplémentaires attendues.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les ouvrages épuratoires sont éclairés lors des interventions sur site en période nocturne. Le reste du temps, le site ne présente pas d'émission lumineuse.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitation d'un système d'assainissement ne produit pas de rejet dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'infiltration dunaire en l'absence de zone non saturée suffisante et suite au colmatage des lagunes d'infiltration causé par des dépôts de boues en sortie de station d'épuration, conduit à un rejet superficiel dirigé vers une dépression dunaire entraînant la formation d'une mare anthropique.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les effluents rejetés par la station d'épuration de Saint-Trojan les Bains sont des effluents traités.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets issus de la station d'épuration de Saint-Trojan les Bains sont de 4 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les refus de grille ;</li> <li>- Les sables ;</li> <li>- Les graisses ;</li> <li>- Les boues.</li> </ul>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'absence de travaux, l'exploitation du système d'assainissement de Saint-Trojan les Bains ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'absence de travaux, aucune modification sur les activités humaines et l'usage des sols n'est attendue.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

D'après les projets autorisés ou faisant l'objet d'un avis par l'autorité environnementale, aucun projet ne concerne la commune de Saint-Trojan-les-Bains ou le milieu récepteur associé au rejet d'eaux traitées.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Sans objet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les suivis des zones de baignade et des zones de production conchylicole à proximité du rejet ne font apparaître aucune contamination bactériologique.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Notice d'accompagnement - Autorisation environnementale provisoire au titre des articles L.181- 1 et suivants du Code de l'Environnement valant document d'accompagnement de la demande d'examen à cas par cas au titre des articles R.122-2 et suivants

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature